

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**MAIRIE LABLACHERE**  
**Du 9 mars 2023 à 18h30**

**Présents :** Jean-Pierre LAPORTE, Lysiane FREMON, Régine MARCY, Brigitte QUERE, Dominique POUGET-TIRION  
Patrick BELGHIT, Christine FOURNIER, Christine REBOUL, Chantal THERAUBE,  
Claudine SCHAVITS, Daniel MAYET, Roger HALEGOUET (suppléants)

**Absent :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Dominique POUGET-TIRION

**Ordre du jour**

- Approbation et vote du compte de gestion 2022
- Approbation et vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Préparation du budget primitif
- Questions diverses.

**Mot d'accueil** du Président du CCAS, Jean-Pierre Laporte.

Ce dernier donne la parole à Lysiane Fremon Vice-Présidente du CCAS

**- Présentation du compte de gestion 2022 fourni par la trésorerie :**

**Solde excédentaire : 12 424,51€**

**- Présentation du compte administratif 2022 :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	8 252,12€	Dotations, subventions	17 000,00€
Charges de personnel et frais assimilés	76,00€	Produit exceptionnel	110,60€
Autres charges de gestion courantes	6 503,02€	Excédent de fonctionnement reporté	10 145,05€
Total des dépenses	14 831,14€	Total des recettes	27 255,65€
Solde excédentaire	12 424,51€		

Quelques précisions :

**Dépenses : 14831,14€**

*Charges à caractère général : 8252,12€*

Cotisations : 125€

Réception et colis de Noël : 4050,57€+4076,55€

Cotisations URSSAF : 76€

*Autres charges de gestion courante : 6503,02€*

Autres contributions obligatoires : 228,15€

- Aide aux familles pour la cantine scolaire de l'école privée : 1464€

- Aide aux familles pour la cantine scolaire de l'école publique : 4012,40€

Participations à l'achat d'ordinateur pour les élèves entrant en sixième : 200€

Subventions aux associations : 500€

-Aide exceptionnelle : 96,01€

Indemnité : 2,46€

**Recettes : 27255,65€**

Subvention : 17000€

Produit financier : 110,60€

Excédent 2021 : 10 145,05€

**- Vote du compte de gestion : Approuvé à l'unanimité.**

**- Vote du compte administratif : Approuvé à l'unanimité.**

**- Affectation des résultats :**

Le président du CCAS propose que le solde excédentaire de **12 424,51€** soit reporté sur le budget CCAS 2023.

**Vote de l'affectation du résultat : Approuvé à l'unanimité.**

**- Préparation du budget primitif**

BUDGET PREVISIONNEL			
PROPOSITIONS2022	MONTANT	REALISE	PROPOSITIONS 202
Réceptions et colis	11 000,00 €	8 127,12 €	11 000,00 €
Cotisations	125,00 €	125,00 €	125,00 €
URSSAF	100 €	76,00 €	100,00 €
Autres contibutions	500 €	230,61 €	400,00 €
compensations ticketts	6 000 €	5 476,40 €	6 000,00 €
Subvention Entrai'd	500 €	500 €	1 000,00 €
aides achats ordinateurs	3 000 €	200 €	1 500,00 €
compléments à pole	500 €	0 €	200,00 €
Aides exceptionnelles	1 000 €	96,01 €	1 000,00 €
Aide s à l'accueil	4 294 €	0 €	2 000,00 €
			23 325,00 €
<b>Excédent 2022:12424,51€</b>			<b>-12 424,51 €</b>
			10 901,00 €

### Questions diverses et tour de table

Chantal THERAUBE déplore les difficultés d'approche de l'assistante sociale

Jean-Pierre LAPORTE évoque le cas d'une famille à Lablachère qui vit dans un état de salubrité très mauvais et qu'il a signalé à l'assistance sociale.

Daniel MAYET précise qu'il serait utile de contacter le directeur de l'établissement ou sont scolarisés ces enfants et si besoin faire un signalement.

Patrick BELGHIT (Pour l'aide aux familles de la commune, à partir en vacances il reste sur le compte de la CDAFAL 400€, nous avons eu un dossier en 2021 et deux en 2022, l'aide pour chaque dossier représentait 200€)

Christine FOURNIER demande s'il est prévu de sécuriser un cheminement piéton Rue Charles Tourel du centre jusque NETTO (déjà demandé lors de la précédente réunion).

La séance est levée à 20h30.

Le Président



La Secrétaire